

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2695

8 décembre 2010

### SOMMAIRE

Alscot Sàrl .....	129353	Erelid S.A. ....	129342
Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l. ....	129314	European Real Estate Opportunities GP .....	129339
Avidacom S.A. ....	129322	Frun Park Halluin .....	129342
Axilis S.à r.l. ....	129322	ING Private Equity Sicav .....	129341
B.D.S. S.A. ....	129323	J & A Associés S.à r.l. ....	129342
Bell Equipment International S.A. ....	129323	Jardine Rothschild Asia Capital (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	129352
Brandenburg Archie 24 Acquico 3 S.à r.l. .....	129323	JF Holding S.A. ....	129352
Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l. .....	129324	Knowledge Gate S.A. ....	129352
Brise International S.à r.l. ....	129324	KRS Investment S.à r.l. ....	129353
Brise International S.à r.l. ....	129325	Kyra Investissements S.à r.l. ....	129353
Burwood S.à r.l. ....	129324	La Boutique du Coiffeur Internationale .	129354
Business Development S.A. ....	129325	Leo Corp S.A. ....	129360
Cadum International S.A. ....	129326	Les Cottages du Sud S.A. ....	129323
Camilla Financial S.à r.l. ....	129325	Les Cottages du Sud S.A. ....	129354
Celula Loft Living S.à r.l. ....	129325	Lethima S.A. ....	129360
Compagnie Financière Européenne S.A. SPF .....	129326	Lewis Holdings S.A. ....	129360
Connabride Luxembourg S.A. ....	129327	Lewis Holdings S.A., SPF .....	129360
Crosscheck (Luxembourg) S.A. ....	129326	LU PC I S.à r.l. ....	129326
DBA Lux Finance .....	129329	Lux Fixations Sàrl .....	129360
DBA Lux Holding S.A. ....	129329	Luxol Investissement S.A. ....	129360
Dermatologie Bio S.A. ....	129338	L.V. S.A. ....	129353
Domaine de la Fagne Wery S.A. ....	129338	Mafex Holding S.A. ....	129325
DRAGMOR Luxembourg S.à r.l. ....	129338	Monségur PV Holding S.à r.l. ....	129354
Dubin Investment, S.A. ....	129338	North Star SA .....	129352
E.C.C. S.A. ....	129339	Parkininvest S.A. ....	129342
Editions François Mersch S.à r.l. ....	129340	Sider Invest South America S.A. ....	129330
Egon Finance International S.A. ....	129340	SPS International S.à r.l. ....	129322
Egon Finance International S.A. ....	129341	Technofin .....	129339
Erelid S.A. ....	129341	Tpack S.à r.l. ....	129330
		UVZ International S.à r.l. ....	129327

**Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.452.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Ardagh Packaging Ireland Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 4, Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, and being registered under number 489774,

here represented by Mrs. Sophie THEISEN, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given in Dublin, on 14 October 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, cede, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### **9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

**12. Annual general meeting.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Thursday of the month of May each year at 14.30 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

#### **13. Powers and voting rights.**

13.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **14. Form - Quorum - Majority.**

14.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### 15. Accounting year.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 16. Allocation of profits.

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Ardagh Packaging Ireland Holdings Limited, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Hermanus R.W. TROSKIE, born on 24 May 1970 in Amsterdam, The Netherlands, and having his professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

Ardagh Packaging Ireland Holdings Limited, une société constituée selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 4, Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, immatriculée sous le numéro 489774,

ici représentée par Madame Sophie THEISEN, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 14 octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l. (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, le cas échéant, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

## 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

## 10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## IV. Assemblée générale des associés

**12. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, en accord avec la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation de l'assemblée, le quatrième jeudi du mois de mai chaque année à 14h30. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

### 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2012.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Ardagh Packaging Ireland Holdings Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement à après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Hermanus R.W. TROSKIE, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, et ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. THEISEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. LAC/2010/47481. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147649/443.

(100170156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Avidacom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9709 Clervaux, 1, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 88.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de Avidacom S.A.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010147079/13.

(100168864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Axilix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 129.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147081/10.

(100169320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**SPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.164.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 novembre 2010*

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né le 19 janvier 1979 à Gand (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

4. M. Boris PEIGNOIS, administrateur de sociétés, né le 22 mars 1979 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SPS INTERNATIONAL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147321/20.

(100169076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**B.D.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 100.120.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60035 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147083/10.

(100168914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Bell Equipment International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 16.748.

---

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 octobre 2010 que:

- le nombre des administrateurs de la société a été augmenté de 6 à 7;

- Mlle Karen van Haght, directeur financier, demeurant au 3, Pipe Fish, Meerensee, Richards Bay, Afrique du Sud, a été nommée comme administrateur supplémentaire avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010147086/14.

(100169404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Brandenburg Archie 24 Acquico 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.030.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *Brandenburg Archie 24 Acquico 3 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147088/11.

(100169215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Les Cottages du Sud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.716.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 02 novembre 2010:*

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147217/19.

(100169239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.038.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147089/11.

(100169223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Burwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.770.

EXTRAIT

En date du 8 novembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la Société est transféré au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Il conviendra également de noter que l'adresse de la gérante Johanna Dirkje Van Oort se situe au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010147091/17.

(100169232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Brise International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.703.

*Cession de parts sociales*

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 03 novembre 2010 que la société GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A. a cédé 500 (cinq cent) parts sociales de la société BRISE INTERNATIONALE S.à r.l. à la société PACIFIK OCEAN WORLDWIDE INC. ayant son siège social à Via España and Elvira Mendez Street, Panama (République de Panama).

Les 500 (cinq cent) parts sociales la société BRISE INTERNATIONALE S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:  
 PACIFIK OCEAN WORLDWIDE INC., prédésignée: Cinq cent Parts sociales . . . . . 500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147099/16.

(100168783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Celula Loft Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 66.685.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010147111/10.

(100168883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Brise International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.703.

*Extrait de la décision de l'associé unique prise le 26 octobre 2010*

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Madeleine SIMEON de ses fonctions de gérant avec effet au 26 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147100/12.

(100168783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Business Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.712.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147101/9.

(100169011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Camilla Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.813.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Général ordinaire tenue extraordinairement le mardi 19 octobre 2010*

L'assemblée prend la résolution suivante:

- La société COMMUNITY LINK S.A., ayant son siège social 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B138621, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Lucien VOET, demeurant 1, Cité Millewée à L-8064 Bertrange, est nommée comme gérant dans la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147102/14.

(100169182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Mafex Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.330.

*Extrait des résolutions prise par l'associé unique, en date du 02 novembre 2010:*

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147240/19.

(100169241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Compagnie Financière Européenne S.A. SPF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.928.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147103/9.

(100169136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Crosscheck (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.538.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010147104/13.

(100169355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Cadum International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.993.

EXTRAIT

En date du 5 novembre 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta comme administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination de M. Wim Rits comme administrateur de la société, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016;
- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010147105/17.

(100169113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**LU PC I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.743.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg en date du 15 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2080 en date du 27 août 2008.

Bilan au 31-12-2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.  
 LU PC I Sarl  
 Représenté par Olivier Marbaise  
 Gérant

Référence de publication: 2010147234/15.

(100169221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Connabride Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9748 Eselborn, 9, Mecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 100.575.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147121/10.

(100169307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**UVZ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 156.199.

—  
 STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of October.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

URALSKAYA BOLCHEGROUSKAYA TEKNIKA URALVAGONZAVOD, a closed joint stock Company organized under the laws of Russia, with registered office at 622018 Russian Federation, Sverdlovskaya region, Nijniy Taguil, lunosti street, 10, registered under number 1026601370267, duly represented by Mr. Sergey VARZIEV, in his capacity as general manager,

duly represented by Maître François BROUXEL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Nijniy Taguil.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state that:

- it is the sole member (the "Sole Member") of the company UVZ INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed executed before the undersigned notary on 15 October 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156199 (the Company);

- it takes in its capacity as Sole Member and in the best interest of the Company, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company to the extent of five million Euros (EUR 5,000,000.-), so as to bring it from its present amount of thirty five thousand Euros (EUR 35,000.-) represented by thirty five thousand (35,000) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to the amount of five million thirty five thousand euro (EUR 5,035,000.-) represented by five million thirty five thousand (5,035,000) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Member resolves to issue five million (5,000,000) additional corporate units of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing Company's corporate units.

*Subscription and Payment*

The Sole Member, represented as here above stated, declares to subscribe to the five million (5,000,000) new corporate units of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash of an amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-) as evidenced by a blocking certificate in due form delivered to the notary.

### *Third resolution*

As a result, the Sole Member resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to reflect the above mentioned Company's corporate capital increase:

**Art. 5. paragraph 1.** of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

"The issued and subscribed corporate capital of the Company is set at five million and thirty five thousand Euros (EUR 5,035,000.-) represented by five million and thirty five thousand (5,035,000) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Corporate Units" and individually a "Corporate Unit")."

### *Fourth resolution*

The Sole Member resolves to authorize (i) the sole manager of the Company or (ii) any lawyer of Wildgen, a law firm having its offices at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, to carry out any and all necessary or appropriate actions in relation to the above adopted resolutions.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand three hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

URALSKAYA BOLCHEGROUSKAYA TEKNIKA – URALVAGONZAVOD, une société de droit russe dont le siège social est situé au 10, lunosti street, Nijniy Taguil, région de Sverdlovskaya, 622018, Fédération de Russie, immatriculée sous le numéro 1026601370267, dûment représentée par Monsieur Sergey VARZIEV en sa qualité de directeur général,

dûment représentée par Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nijniy Taguil.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ladite personne comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a demandé au notaire instrumentant de noter:

- qu'elle est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la société UVZ INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2010 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 156199 (ci-après la "Société");

- qu'elle a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend, dans le meilleur intérêt de la Société, en sa qualité d'Associé Unique:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente cinq mille Euros (EUR 35.000,-) représenté par trente cinq mille (35.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, au montant de cinq millions trente cinq mille Euros (EUR 5.035.000,-) représenté par cinq millions trente cinq mille (5.035.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre cinq millions (5.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à l'intégralité des cinq millions (5.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur de un Euro (EUR 1,-) chacune et de libérer entièrement lesdites parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-) tel qu'établi par un certificat de blocage en bonne et due forme remis au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société aux fins de refléter l'augmentation de capital susmentionnée de la Société.

L'article cinq, paragraphe 1<sup>er</sup>, des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq millions trente cinq mille Euros (EUR 5.035.000,-) représenté par cinq millions trente cinq mille (5.035.000) parts sociales d'une valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale")."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de donner autorisation et pouvoir au (i) gérant unique de la Société et à (ii) tout avocat de l'étude Wildgen, sise au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, d'exécuter toute action nécessaire ou approuvée dans le cadre des résolutions précédemment adoptées.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: François BROUXEL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 02 novembre 2010. Relation GRE/2010/3694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147338/116.

(100168907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**DBA Lux Finance, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 111.221.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010147135/11.

(100169314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**DBA Lux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 111.180.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010147136/10.

(100169397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Sider Invest South America S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.096.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 octobre 2010*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg
- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.
- Monsieur Antonio BELTRAME, entrepreneur, demeurant au 10, Str. Valle di San Lorenzo, Vicenza, Italie, Président du conseil d'administration.

Le mandat de Monsieur John SEIL, en tant qu'administrateur n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010148658/23.

(100170542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**Tpack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.549.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty eighth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

THERE APPEARED:

Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. with its registered seat at Cayman Islands, and the business address at Walker House, George Town, Grand Cayman, registered with the Commercial Register of the Cayman Islands under registry number WK-16590, as founder,

here represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "Tpack S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by at least two managers designated as A and B managers respectively appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the joint signature of two managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of of one A manager and one B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of partners

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

### *Subscription - Payment*

Thereupon,

Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000..

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at four (5);
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

*Managers A:*

i. Ronald O. Drake Jr., Investment Director, born on 21 May 1968 in New Jersey, USA and resident at 9, Tanglewood Trail, Darien, CT 06820.

ii. Iain Aitken, Investment Director, born on 18 November 1954 in Scotland, United Kingdom and resident at 31 Westgate Blvd. Plandome, NY 11030 USA;

*Managers B:*

i. Hugo Froment, company director, born on February 22, 1974 in Laxou, France, with business address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg;

ii. Cédric Carnoye, company director, born on September 14, 1982 in Charleroi, Belgique, with business address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg and

iii. Gérard Birchen, company director, born on December 13, 1961 in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, with with business address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. dont le siège social est établi aux Iles Cayman et l'établissement commercial à Walker House, George Town, Grand Cayman, enregistrée au Registre du Commerce des Iles Cayman sous le numéro WK-16590;

ici représentée par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Tpack S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité

publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par au moins deux gérants désignés comme gérants A et B nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux gérants.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

### *Souscription - Libération*

Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à la totalité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000,.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5);
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants A:*

i. Ronald O. Drake Jr., Investment Director, né le 21 mai 1968 in New Jersey, USA et demeurant à 9, Tanglewood Trail, Darien, CT 06820.

ii. Iain Aitken, Investment Director, né le 18 novembre 1954 en Ecosse, Royaume-Uni et demeurant à 31 Westgate Blvd. Plandome, NY 11030 USA;

#### *Gérants B:*

i. Hugo Froment, administrateur de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou, France, avec adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

ii. Cédric Carnoye, administrateur de sociétés, né le 14 septembre 1982 à Charleroi, Belgique, avec adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et

iii. Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48196. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149882/419.

(100171864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Dermatologie Bio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.719.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147138/9.

(100169338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**DRAGMOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.602.

## EXTRAIT

L'associée «KRAKOWSKIE CENTRUM INWESTYCYJNE S.A.» - avec siège social à 30-011 Krakow (Pologne), Wroclawska 53, immatriculée sous le n°0000049656, propriétaire de 150 parts sociales de DRAGMOR Luxembourg SàRL informe la société DRAGMOR Luxembourg Sàrl de son changement de dénomination sociale en: GREMI S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010147139/12.

(100169375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Dubin Investment, S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010147140/10.

(100169036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Domaine de la Fagne Wery S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.623.

## EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DOMAINE DE LA FAGNE WERY S.A.", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 53.623,

tenue en date du 19 octobre 2010, suivant acte sous seing privé, enregistré à Diekirch en date du 29 octobre 2010, sous le référence DIE/2010/10476,

que les actionnaires de la prédite société ont pris la résolution suivante:

- Renouvellement des trois actuels administrateurs, et ce à compter du 19 octobre 2010, et pour une durée de SIX ans, à savoir le mandat de:

- 1) Madame Josette LENERTZ,
- 2) Madame Marie-Thérèse HANSEN et
- 3) Maître Roy REDING

Redange/Attert, le 3 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010148751/23.

(100169494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**E.C.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9657 Harlange, 13, rue de Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 102.164.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147141/10.

(100169199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**European Real Estate Opportunities GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010147144/11.

(100169069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Technofin, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 32.199.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme Woodhenge S.A., ayant son siège social à Apartado 6-3508, El Dorado Panama, inscrite auprès du 'Public Registry Office, Microfilm Section (Mercantile), Microjacket 338236, Roll 57232, Frame 0008 de Panama', ici représenté par Monsieur Paul WEILER, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 septembre 2010, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. TECHNIFIN (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 32.199 a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 10 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 6 du 06 janvier 1990;

II. Le capital social émis de la Société est de trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (24,80 EUR) chacune, entièrement libérées.

L'actionnaire unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'associé unique représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire unique aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Déclaration du comparant*

Le mandataire déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

#### *Frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45894. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010147326/56.

(100168951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

#### **Editions François Mersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 23.247.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147145/9.

(100169400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

#### **Egon Finance International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010147146/12.

(100168854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**ING Private Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.366.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg le 22 octobre 2010*

*Conseil d'Administration:*

L'Assemblée Générale a décidé de confirmer les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Michael Granoff, administrateur, avec adresse professionnelle au 780 Third Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dans l'année 2012;
- Madame Frances N. Janis, administrateur, avec adresse professionnelle au 780 Third Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dans l'année 2012;
- Monsieur Paul Gyra, administrateur, avec adresse professionnelle au 780 Third Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dans l'année 2012.

*Réviseur d'Entreprises:*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de la société suivante en qualité de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dans l'année 2011:

- Ernst & Young, société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 47771.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2010149391/24.

(100170508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Egon Finance International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.091.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010147147/12.

(100168855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Erelid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.129.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5/11/2010.*

*Résolution:*

Suite à la démission de Monsieur Giovanni Vittore de son mandat, l'assemblée nomme nouvel administrateur Monsieur Fabio Trevisan, avocat, 22-24, rives de Clausen, L – 2165 Luxembourg. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010147149/14.

(100168653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Parkinvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.798.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 30/09/2010 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs MARECHAL Joël, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2016

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010147279/16.

(100169262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Erelid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.129.

—  
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147150/9.

(100168654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**J & A Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 95, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.631.

—  
Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147207/9.

(100168690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Frun Park Halluin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.525.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MEUSINVEST S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois dont le siège sociale sis à L-1930 Luxembourg, avenue de la Liberté, 62, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 153.364;

Ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Geert Dirckx, administrateur, résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Le comparant agit comme fondateur de Frun Park Halluin S.A. (la «Société»).

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme:

## Art. 1<sup>er</sup>. Définitions & Interprétation.

### 1.1. Définitions

Dans les présents statuts, les termes:

Actions	signifie les actions émises par la Société.
Actionnaire	signifie tout actionnaire présent ou futur de la Société.
Actionnaire A	signifie les Actionnaires A actuels ainsi que chaque Actionnaire future qui acquiert des Actions d'un Actionnaire A conformément aux dispositions des Statuts, sauf dans le cas où un Actionnaire A transfère des Actions à un Actionnaire B.
Actionnaire B	signifie les Actionnaires B actuels ainsi que chaque Actionnaire future qui acquiert des Actions d'un Actionnaire B conformément aux dispositions des Statuts, sauf dans le cas où un Actionnaire B transfère des Actions à un Actionnaire A.
Administrateur A	signifie chaque administrateur de la Société nommé sur proposition des Actionnaires A.
Administrateur B	signifie chaque administrateur de la Société nommé sur proposition des Actionnaires B.
Conseil	signifie le conseil d'administration de la Société ou son administrateur unique le cas échéant.
Contrôle	signifie le pouvoir, en fait ou en droit, seul ou de concert avec d'autres, d'exercer une influence déterminante sur l'orientation de la politique et/ou sur toute personne moyennant la possession de la majorité des droits de vote concernant la totalité des actions de la société (ou toute autre personne ou entité juridique) à laquelle le contrôle se rapporte.
Cession	signifie toute transaction entre vif ou suite au décès (mortis causa) ayant comme but ou comme effet qu'un droit réel sur les Actions (ou d'autres titres émis par la Société) soient transférés, à titre onéreux ou à titre gratuit, y compris l'achat-vente, l'apport, l'échange, la répartition-partage de la communauté matrimoniale entre époux, la répartition-partage d'une indivision entre époux mariés sous le régime de la séparation de biens, la donation, la création de sûretés, la transmission dans le cadre de la cession de l'universalité de biens, la fusion, la scission, l'absorption, la liquidation ou des transactions similaires et ceci autant de la pleine propriété que de la nue propriété, l'usufruit et/ou les droits d'usage sur les Actions concernées ou d'autres titres émis par la Société, ou toute option en relation avec une telle transaction ou cession. Cette énumération n'est ni exhaustive, ni limitative, et Céder, Cédant et Cessionnaire doivent être interprétés à la lumière de la définition de Cession.
Notification	a la signification qui lui est donnée à l'article 7.1 troisième sous-section des Statuts.
Pacte Actionnaire	signifie tout accord présent ou futur qui pourrait exister entre les Actionnaires et la Société de temps à autre.
Première Période d'Exercice	a la signification qui lui est donnée à l'article 7.4 (Droit de préemption) quatrième sous-section des Statuts.
Projet de Convention SCI	a la signification qui lui est donnée à l'article 7.1 troisième sous-section des Statuts. signifie la société civile immobilière de droit français dont la Société projette l'acquisition.
Seconde Période d'Exercice	a la signification qui lui est donnée à l'article 7.4 (Droit de préemption) quatrième sous-section des Statuts.
Stand Still	signifie l'inaliénabilité des Actions dans les conditions décrites à l'article 7.2. des Statuts.
Stand Still Period A	signifie la période qui commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011 inclus.
Stand Still Period B	signifie la période qui commence à la date de constitution de la Société et se termine le 30 juin 2012 inclus.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.
Société	a la signification qui lui est donnée à l'article 2 des Statuts.
Société Liée	signifie (i) les sociétés filiales, en particulier les sociétés ou entités sur lesquelles une société, personne ou entité exerce le Contrôle, et/ou (ii) les sociétés, entités ou personnes qui exercent un Contrôle sur de telles sociétés, personnes ou entités.
Tierce Partie	signifie toute personne autre que (i) les Actionnaires, (ii) la SCI et (iii) la Société.

### 1.2. Interprétations

Pour la computation des délais ou périodes, le décompte court à compter du jour suivant le jour pendant lequel l'évènement générateur a eu lieu, et inclus la date d'échéance.

Lorsque la date d'échéance est un samedi, un dimanche ou un jour officiel férié en Belgique et/ou au Grand-Duché de Luxembourg, la date d'échéance sera reportée au jour ouvrable suivant en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Toutes les périodes de temps seront calculées en jours calendaires.

**Art. 2. Forme, Dénomination.** Il est ici formé par le souscripteur ci-avant désigné et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des Actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de «FRUN PARK HALLUIN» (la "Société"). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi sur les Sociétés") ainsi que par les Statuts.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra également accorder des licences, brevets et contrats de franchises.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

#### **Art. 5. Siège social.**

5.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré au sein de la ville de Luxembourg par décision du Conseil. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil.

5.2. Lorsque le Conseil détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

#### **Art. 6. Capital - Actions et Certificats d'Actions.**

##### **6.1. Capital**

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 3.100.000 (trois millions cent mille) Actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un Cent d'Euro).

##### **6.2. Actions**

6.2.1. Les Actions seront et resteront nominatives.

6.2.2. La Société reconnaît les personnes aux noms desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces Actions. Le registre des actionnaires ne pourra être mouvementé au crédit d'un Actionnaire nouveau à moins qu'il ne soit rapporté la preuve à la Société que celui-ci a adhéré au Pacte Actionnaire, si un tel Pacte Actionnaire existe.

6.2.3. Des certificats d'inscription nominatifs pourront être délivrés aux Actionnaires sur demande. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le Cédant et le Cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une Cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'Actions nominatives, dûment endossé en faveur du Cessionnaire.

#### **Art. 7. Cession des Actions.**

##### **7.1. Général**

1. Toute Cession d'Actions est, sauf dispositions contraires expresses, soumise aux restrictions reprises dans cet article 7.

2. Tout Cessionnaire d'Actions doit adhérer au Pacte Actionnaire et souscrire, et le cas échéant reprendre tous les droits, obligations et engagements de l'Actionnaire Cédant découlant du Pacte Actionnaire, au plus tard au moment du transfert de propriété des Actions Cédées.

3. Chaque Actionnaire qui a l'intention de Céder tout ou partie de ces Actions doit en informer les autres Actionnaires ainsi que le Conseil par lettre recommandée (la «Notification»). La Notification doit, sous peine de nullité, au moins contenir les informations, et annexer les documents suivants:

- La nature de la transaction projetée;
- Le nombre et, le cas échéant, la catégorie (et la nature) des Actions que l'Actionnaire a l'intention de Céder;
- Le nom et l'adresse du candidat acquéreur;
- Le projet de convention de Cession d'Actions, y compris le prix, les modalités de paiement et les autres modalités de la Cession, tel qu'offert par le candidat acquéreur (le «Projet de Convention»);
- La preuve que le candidat dispose des moyens financiers ou de financement nécessaires pour le paiement du prix de Cession des Actions offertes ainsi que du prix de Cession des Actions des autres Actionnaires disposant d'un droit de vente conjointe conformément à l'article 7.5. des Statuts; et
- La confirmation écrite que le candidat est également disposé à acquérir les Actions des autres Actionnaires disposant d'un droit de vente conjointe conformément à l'article 7.5. (Droit de vente conjointe) des Statuts, au même prix, modalités de paiement et autres conditions stipulées dans le Projet de Convention.

4. La Notification mentionnée ci-dessus n'est pas requise lorsqu'il s'agit d'une Cession libre conformément aux dispositions de l'article 7.3. (Cession libre) des Statuts, au quel cas il suffira d'une simple communication au Conseil, préalable à la Cession projetée, avec indication (i) du nombre d'Actions à Céder et (ii) de l'identité de la Société Liée qui reprendra les Actions.

#### 7.2. Stand Still

1. A l'exception des Cessions libres tels que décrites à l'article 7.3. (Cession libre) des Statuts, et sauf en cas de sortie conjointe par les Actionnaires, les Actionnaires A s'engagent à ne pas Céder leurs Actions pendant la Stand Still Period A.

Sauf en cas de sortie conjointe avec les Actionnaires A, les Actionnaires B s'engagent à ne pas Céder leurs Actions pendant la Stand Still Period B.

2. En cas de Cession d'Actions par un Actionnaire en violation des dispositions de cet article 7.2. (Stand Still), chaque autre Actionnaire aura le droit (i) à une indemnité de la part de l'Actionnaire Cédant égale au prix payé par le Cessionnaire, calculé au pro rata du nombre d'Actions en possession de l'Actionnaire à dédommager, ou (ii) d'invoquer la nullité de la Cession des Actions faite en violation des dispositions du présent article 7.2. (Stand Still), sans préjudice du droit des autres Actionnaires de solliciter une indemnité remplaçante et/ou additionnelle.

#### 7.3. Cession libre

Par dérogation aux dispositions de cet article 7 (Cession des Actions), la Cession par un Actionnaire A (le «Cédant») de la totalité ou d'une partie de ces Actions à une ou plusieurs Sociétés Liées (le «Cessionnaire») est permise moyennant simple communication préalable conformément à l'article 7.1 point 4 aux autres Actionnaires, à la condition suspensive que le Cessionnaire adhère au Pacte Actionnaire et souscrive à, et le cas échéant reprenne conformément à l'article 7.1 sous-section 2, tous les droits, obligations et engagements du Cédant découlant du Pacte Actionnaire.

#### 7.4. Droit de préemption

1. Lorsqu'un Actionnaire A (le «Cédant»), après l'expiration de la Stand Still Period A, a l'intention de Céder tout ou partie de ses Actions à une Tierce Partie ou à un autre Actionnaire, il devra respecter un droit de préemption, sauf dans le cas d'une Cession libre conformément à l'article 7.3 (Cession libre):

- En premier rang en faveur des autres Actionnaires A, et
- En second rang en faveur des Actionnaires B,

et ceci selon les conditions et modalités telles qu'exposées ci-dessous.

Lorsqu'un Actionnaire B (le «Cédant»), après l'expiration de la Stand Still Period B, a l'intention de Céder tout ou partie de ses Actions à une Tierce Partie ou à un autre Actionnaire, il devra respecter un droit de préemption:

- En premier rang en faveur des autres Actionnaires B et
- En second rang en faveur des Actionnaires A,

et ceci selon les conditions et modalités telles que exposées ci-dessous.

2. La Notification vaut offre aux bénéficiaires du droit de préemption d'acquérir en respectant les rangs tels que stipulés à l'article 7.4. (Droit de préemption) sous-section 1 ci-dessus les Actions offertes sur base du Projet de Convention et aux prix et conditions offertes par le candidat et communiqué dans la Notification.

3. Le droit de préemption premier en rang doit être exercé dans un délai de 21 (vingt et un) jours à compter de la réception de la Notification (la «Première Période d'Exercice»).

Lorsque les bénéficiaires du droit de préemption premier en rang n'ont pas, ou sont forclos à exercer leur droit de préemption, le Conseil en informera les Actionnaires par lettre recommandée et les bénéficiaires du droit de préemption second en rang pourront exercer leur droit de préemption dans un délais de 21 (vingt et un) jours à compter de la réception de la communication du Conseil les informant que les bénéficiaires du droit de préemption premier en rang n'ont pas exercé leur droit de préemption (la «Seconde Période d'Exercice»).

Les bénéficiaires du droit de préemption premier en rang, respectivement second en rang, doivent exercer leur droit de préemption endéans la Première Période d'Exercice respectivement la Seconde Période d'Exercice, par lettre recommandée adressée au Conseil.

Le droit de préemption peut toutefois seulement être exercé sur la totalité des Actions offertes par le Cédant tel que mentionné dans la Notification. Un exercice partiel du droit de préemption n'est pas permis.

Lorsque le Conseil n'a reçu, pendant la Première Période d'Exercice respectivement la Seconde Période d'Exercice, aucune communication de la part d'un des bénéficiaires du droit de préemption, ils seront réputés avoir renoncé à leur droit de préemption.

4. Endéans les 7 (sept) jours suivants l'expiration de la Première Période d'Exercice ou le cas échéant de la Seconde Période d'Exercice, le Conseil informera tous les Actionnaires par lettre recommandée, y compris le Cédant, du résultat de l'exercice du droit de préemption.

Lorsque le droit de préemption n'a pas été exercé sur toutes les Actions qui font l'objet de la Notification, et que les autres Actionnaires sont forclos à exercer leur droit de vente conjointe en application des dispositions de l'article 7.5. (Droit de vente conjointe) des Statuts, le Cédant sera obligé de Céder les Actions au candidat acquéreur au prix, modalités de paiement et autres conditions stipulées au Projet de Convention tel que repris dans la Notification endéans un délais de 60 (soixante) jours suivant le jour où le Cédant a été ou aurait du être informé du résultat de l'exercice du droit de préemption.

Lorsque la Cession projetée n'aura pas eu lieu endéans le délai de 60 (soixante) jours mentionné à l'alinéa qui précède, les dispositions de l'article 7.4 (Droit de préemption) restant d'application et le droit de préemption sera reconduit dans son ensemble.

5. L'allocation des Actions offertes se fait par le Conseil entre tous les Actionnaires qui ont valablement exercé leur droit de préemption.

Lorsque le nombre d'Actions pour lequel le droit de préemption a été exercé est plus grand que le total des Actions offertes, en raison du fait que plusieurs bénéficiaires du droit de préemption désirent exercer leur droit de préemption, l'allocation des Actions offertes sera faite entre les bénéficiaires du droit de préemption ayant exercé leur droit de préemption en proportion des Actions détenues par chacun, en déterminant le numérateur de la fraction par le nombre d'Actions détenues par l'Actionnaire désirant exercer son droit de préemption, d'une part, et le dénominateur de la fraction par le nombre total des Actions détenues par tous les Actionnaires ayant exprimés le désir d'exercer leur droit de préemption, d'autre part.

Tous les montants résultants des calculs ci-dessus seront arrondis à une unité vers le haut lorsque la fraction dépasse la moitié. Les fractions sont allouées par le sort.

6. En cas d'exercice du droit de préemption, la propriété des Actions offertes est transférée au moment de la réception du prix des Actions.

Le prix doit être payé conformément aux modalités de paiement mentionnées dans le Projet de Convention. Le Cédant et le ou les Actionnaires qui exercent le droit de préemption peuvent par dérogation à ce qui précède convenir des délais de paiement d'un commun accord.

Les sommes dues porteront intérêt moratoire, à partir de l'expiration de tout délais de paiement, de plein droit et sans mise en demeure préalable, au taux d'intérêt légal sur base annuel, et l'intérêt sera calculé au jour du jour.

Un montant correspondant au montant proportionnel aux intérêts moratoires doit être payé ensemble avec chaque paiement (partiel) des sommes dues.

7. Les Actionnaires peuvent renoncer à tout moment à l'application des dispositions de cet article 7.4 (Droit de préemption) par une déclaration écrite unanime.

8. En cas de Cession d'Actions par un Actionnaire en violation des dispositions de cet article 7.4 (Droit de préemption), chaque autre Actionnaire aura le droit (i) à une indemnité de la part de l'Actionnaire Cédant égale au prix payé par le Cessionnaire, calculé au pro rata du nombre d'Actions en possession de l'Actionnaire à dédommager, ou (ii) d'invoquer la nullité de la Cession des Actions faite en violation des dispositions du présent article 7.4 (Droit de préemption), sans préjudice du droit des autres Actionnaires de solliciter une indemnité remplaçante et/ou additionnelle.

9. Lorsqu'après délivrance d'une Notification aux autres Actionnaires et au Conseil, une des indications qu'elle contient est modifiée, le Cédant devra effectuer une nouvelle Notification aux autres Actionnaires et au Conseil dans laquelle les données modifiées ainsi que toutes les autres indications telles qu'énumérées à l'article 7.1. (Général) point 3 seront reprises, même si celles-ci n'ont pas été modifiées.

Dans l'hypothèse prévue à l'alinéa précédent, la procédure exposé dans cet article 7.4 (Droit de préemption) devra être reconduite dans son ensemble de sorte que les bénéficiaires du droit de préemption premier en rang, et le cas échéant second en rang, aient la possibilité d'exercer leur droit de préemption sur base des données indiquées dans la nouvelle Notification.

10. Afin d'éviter tout malentendu, le droit de préemption prévu par cet article 7.4 (Droit de préemption) sera toujours prioritaire sur le droit de vente conjointe stipulé à l'article 7.5 (Droit de vente conjointe).

Toutefois en cas de sortie conjointe des Actionnaires, le droit de préemption prévu par cet article 7.4 (Droit de préemption) ne sera pas applicable.

#### 7.5. Droit de vente conjointe

##### 7.5.1. Cession entre Actionnaires

En cas de Cession d'Actions entre Actionnaires, les autres Actionnaires ne disposeront d'aucun droit de vente conjointe.

#### 7.5.2. Cession à Tierce Partie

1. Lors de chaque Cession d'Actions par un Actionnaire à une Tierce Partie, où le cas échéant le droit de préemption tel que prévu par l'article 7.4. (Droit de préemption) n'a pas été exercé, l'Actionnaire qui a l'intention de Céder ces Actions à une Tierce Partie (le «Cédant») accorde un droit de vente conjointe au profit des autres Actionnaire(s), qui s'exerce de la façon suivante.

Lorsque la Cession d'Actions projetée a lieu, le Cédant s'engage à Céder ses Actions au Cessionnaire, seulement à la condition que ce dernier soit disposé et s'engage fermement à acquérir les Actions des autres Actionnaire(s) qui le désirent, aux mêmes prix et dans les mêmes conditions qu'applicable aux Actions du Cédant.

2. Dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la réception de la communication du Conseil que le droit de préemption prévu à l'article 7.4. (Droit de préemption) n'a pas été exercé ou, à défaut d'une telle communication, la constatation que le droit de préemption n'a pas été exercé, les Actionnaires n'ayant pas exercé leur droit de préemption pourront informer le Conseil par lettre recommandée de leur intention de Céder leurs Actions au candidat Cessionnaire.

Le droit de vente conjointe peut seulement être exercé pour la totalité de la participation de chaque Actionnaire. Un exercice partiel du droit de vente conjointe n'est pas permis.

3. Lorsque le Conseil n'a pas reçu de communication de la part d'un des autres Actionnaires concernant l'exercice de son droit de vente conjointe endéans le délai de 30 jours indiqué à l'alinéa qui précède, celui-ci sera réputé avoir renoncé à son droit de vente conjointe.

Le Conseil communique la liste des Actionnaires ayant exercé leur droit de vente conjointe ainsi que le nombre d'Actions qu'ils désirent Céder à tous les Actionnaires endéans un délai de 14 (quatorze) jours suivant l'expiration du délai de 30 (trente) jours indiqué à l'article 7.5.2 (Cession à Tierce Partie), seconde sous-section ci-dessus.

4. Le Cédant s'engage irrévocablement à organiser la Cession des Actions des autres Actionnaires exerçant leur droit de vente conjointe au candidat acquéreur, ensemble avec ses propres Actions, aux prix et conditions tels qu'indiqués dans la Notification.

5. En cas d'exercice de droit de vente conjointe, la propriété des Actions offertes est transférée au moment de la réception du prix des Actions.

Le prix doit être payé conformément aux modalités de paiement mentionnées dans le Projet de Convention. Le Cédant, le Cessionnaire et le ou les Actionnaires qui exercent leur droit de vente conjointe peuvent par dérogation à ce qui précède convenir des délais de paiement d'un commun accord.

Les sommes dues porteront intérêt moratoire, à partir de l'expiration de tout délais de paiement, de plein droit et sans mise en demeure préalable, au taux d'intérêt légal sur base annuel, et l'intérêt sera calculé au jour du jour.

Un montant correspondant au montant proportionnel aux intérêts moratoires doit être payé ensemble avec chaque paiement (partiel) des sommes dues.

6. Les Actionnaires peuvent renoncer à tout moment à l'application des dispositions de cet article 7.5 (Droit de vente conjointe) par une déclaration écrite unanime.

7. En cas de Cession d'Actions par un Actionnaire en violation des dispositions de cet article 7.5 (Droit de vente conjointe), chaque autre Actionnaire aura le droit (i) à une indemnité de la part de l'Actionnaire Cédant égale au prix payé par le Cessionnaire, calculé au pro rata du nombre d'Actions en possession de l'Actionnaire à dédommager, ou (ii) d'invoquer la nullité de la Cession des Actions faite en violation des dispositions du présent article 7.5 (Droit de vente conjointe), sans préjudice du droit des autres Actionnaires de solliciter une indemnité remplaçante et/ou additionnelle.

#### 7.5.3. Dispositions spéciales

L'exécution anticipée de l'option de vente conjointe et la procédure applicable telle qu'il résulte du Pacte Actionnaire a priorité sur les dispositions des articles 7.2. (Stand Still) à 7.5. (Droit de vente conjointe).

**Art. 8. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'article 18 ci-après.

#### **Art. 9. Assemblées des Actionnaires - Général.**

9.1. Chaque assemblée des Actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des Actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des Actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale sera entre autre compétente pour l'approbation des comptes annuels, la modification des Statuts, nommer les administrateurs et leur accorder décharge, nommer les commissaires aux comptes et leur accorder décharge.

9.2. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'un administrateur le demande. L'assemblée générale est convoquée par le Conseil par lettre recommandée au moins 10 jours ouvrables avant sa tenue. La convocation indique le lieu, le jour et l'heure de la réunion ainsi que les points à l'ordre du jour.

9.3. Le quorum et les majorités requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts. L'assemblée générale peut seulement délibérer valablement lorsqu'une majorité des Actionnaires A et une majorité des Actionnaires B est présente ou représentée. Sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés, les décisions prises par l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

9.4. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

9.5. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone, étant entendu que dans ce cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout Actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé envoyé par le Conseil et contenant les mentions suivantes en langue française:

- a) le nom et l'adresse de l'Actionnaire;
- b) le nombre d'Actions qu'il détient;
- c) les points à l'ordre du jour;
- d) une déclaration par laquelle l'Actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'Actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un Actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et un formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primerait.»

9.6. Le Conseil pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des Actionnaires.

9.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable. Dans cette hypothèse, toutes les décisions à prendre conformément à l'ordre du jour devront être prises à l'unanimité des Actionnaires.

#### **Art. 10. Conseil d'Administration.**

10.1. La Société est administrée par un Conseil composé d'au moins 4 (quatre) membres, toujours d'un nombre pair d'administrateurs, et d'un même nombre d'Administrateurs A que d'Administrateurs B, sans préjudice des stipulations de l'article 10.2., dernier alinéa. Sauf dans le cas où il y a un seule actionnaire où la Société peut être administrée par un administrateur unique.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Les décisions du Conseil doivent être prises collégalement.

10.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période de 3 (trois) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale de la Société parmi les candidats proposés respectivement par les Actionnaires A et les Actionnaires B. Le Conseil est composé d'au moins 2 (deux) administrateurs nommés parmi les candidats proposés par les Actionnaires A et d'au moins 2 (deux) administrateurs nommés parmi les candidats proposés par les Actionnaires B. En cas d'actionnaire unique, il désignera seul l'administrateur unique.

10.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires en assemblée générale.

10.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, la cooptation est exclue. L'assemblée devra se réunir dans les meilleurs délais pour nommer un nouvel administrateur en son remplacement, sur proposition de l'Actionnaire qui avait proposé l'administrateur à remplacer.

10.5. Les membres du Conseil ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires délibérant à l'unanimité. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil.

10.6. Si une personne morale est nommée administrateur, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Ce représentant sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la succession des fonctions du représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

#### **Art. 11. Modalités de réunion du Conseil d'Administration.**

11.1. Le Conseil pourra choisir parmi ses Administrateurs A, un président et un vice-président. Le Conseil pourra choisir n'importe quel administrateur pour exercer ces fonctions. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales.

11.2. Le président préside toutes les assemblées des Actionnaires et les réunions du Conseil, mais en son absence, les Actionnaires ou le Conseil pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du Conseil.

11.3. Le Conseil se réunit chaque fois que la bonne gestion ou l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil doit se réunir au moins 2 fois l'an.

Il se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme au domicile de chacun des administrateurs, ou par email avec accusé de réception, au moins 10 (dix) jours ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la motivation devra figurer dans la convocation, où il suffira que la convocation soit envoyée au moins 5 (cinq) jours avant la date fixée pour la réunion, par email avec accusé de réception ou par télégramme.

Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou email. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil.

La convocation indique au moins le lieu, le jour et l'heure de la réunion, les points de l'agenda et adjoint le cas échéant une copie des documents ou projets de documents à discuter.

11.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du Conseil en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par email avec confirmation d'acceptation, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, email ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

11.5. Le Conseil pourra délibérer ou agir valablement seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil et qu'un Administrateur A et un Administrateur B soient présents ou représentés.

Chaque décision sera prise à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés:

11.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au Conseil son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le Conseil devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des Actionnaires sous la responsabilité du Conseil.

11.7. Par exception à l'article 11.6., lorsque la Société est une société unipersonnelle, le procès-verbal de l'assemblée ne doit mentionner que les affaires entre la Société et l'administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

11.8. Les articles 11.6. et 11.7. ne s'appliquent pas lorsque les décisions à prendre par le Conseil entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

11.9. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil.

11.10. Lorsque la Société est une société unipersonnelle administrée par un administrateur unique, celui-ci aura les mêmes pouvoirs que le Conseil.

#### **Art. 12. Procès-verbaux du Conseil.**

12.1. Les résolutions du Conseil seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les administrateurs présents ou représentés.

12.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

12.3. Si la Société est une société unipersonnelle, les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

### **Art. 13. Pouvoirs du Conseil.**

13.1. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du Conseil ou de l'administrateur unique dans le cas d'une société unipersonnelle.

13.2. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute(s) personne (s) qu'elle(s) soit / soient administrateur(s), actionnaire(s) ou pas, agissant individuellement ou conjointement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un administrateur, le Conseil doit chaque année faire un rapport à l'assemblée des Actionnaires sur toute rémunération ou tout avantage donné à la gestion quotidienne. Le Conseil peut en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 14. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B. Aussi longtemps qu'aucun Administrateur B n'aura été nommé en application de l'article 10.2., la Société pourra être valablement engagée à l'égard des tiers par la signature d'un Administrateur A agissant seul.

En cas d'administrateur unique, la société sera valablement engagée par sa seule signature.

En outre, la Société pourra être engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.

**Art. 15. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi sur les Sociétés et qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

#### 16.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi sur les Sociétés. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

#### 16.2. Dividendes

16.2.1. L'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil ou l'administrateur unique, suivant le cas.

16.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi sur les Sociétés, sur décision du Conseil ou de l'administrateur unique, suivant le cas, et sur rapport positif du ou des commissaires aux comptes.

### **Art. 17. Dissolution et Liquidation.**

17.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'article 18 ci-après.

17.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

17.3. Le ou les liquidateurs payeront toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, sous déduction de l'escompte de celles-ci, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires.

17.4. Une fois toutes les dettes de la Société apurées, le ou les liquidateurs procéderont au remboursement des apports de chaque Actionnaire dans le capital de la Société.

17.4. Si un boni de liquidation existe, il sera reparti entre les Actionnaires au pro rata à leur participation dans l'actionariat de la Société.

**Art. 18. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Actionnaires selon le quorum et les conditions de vote requis par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent et se soumettent à la Loi sur les Sociétés.

### **Art. 20. Assemblée générale annuelle.**

20.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la Loi sur les Sociétés, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg stipulé dans la convocation, le 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril à 14.00 heures.

20.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

20.3. D'autres assemblées des Actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou en tout autre lieu.

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011. La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2012.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (EUR)	Montant libéré (EUR)	% du capital social
Meusinvest S.A., précitée . . . . .	3.100.000	31.000,-	7.750,-	100%
Total . . . . .	3.100.000	31.000,-	7.750,-	100%

Les Actions ont été libérées à hauteur de 25% (vingt-cinq pourcent) chacune, par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ EUR 1.200,-.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est nommé comme administrateur unique:

- Geert Dirckx, né à Maaseik (Belgique), le 10 octobre 1970, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

DEC S.à r.l., une Société à Responsabilité limitée Luxembourgeoise enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.543 et ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2011.

Le siège social de la société est fixé au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DIRKX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47345. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149023/522.

(100171517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

**Jardine Rothschild Asia Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 141.859.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010147208/11.

(100168669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**JF Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.272.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147209/10.

(100169390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Knowledge Gate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 79.852.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010147212/10.

(100169040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**North Star SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.037.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu en date du 29 octobre 2010:

- nomination en tant que Président du conseil d'administration de la Société, de Madame Elena Zheleznova, née le 27 janvier 1978 à Ulan-Ude (Russie), ayant son adresse professionnelle au 19, pr. Balakirevskiy, 105082 Moscow (Russie), avec effet immédiat au 29 octobre 2010 pour toute la durée de son mandat d'administrateur de la Société, lequel viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- nomination de KPMG Audit S.A., société anonyme, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.590, en tant que réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat au 29 octobre 2010. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010148776/23.

(100169640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**KRS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 105.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147213/10.

(100169048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Kyra Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 147.702.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Oktober 2010.

Paul DECKER

*Der Notar*

Référence de publication: 2010147214/12.

(100168750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**L.V. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 35.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147215/9.

(100169396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Alscot Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.733.854,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 137.865.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 octobre 2010 que:

- Monsieur François Pfister a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;
- Monsieur Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé en remplacement de Monsieur François Pfister, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Chris Barnes, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant; et
3. M. Stef Oostvogels, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010149328/23.

(100170936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**La Boutique du Coiffeur Internationale, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 129.161.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010147216/9.  
(100168662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Les Cottages du Sud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 111.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010147218/9.  
(100169240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Monségur PV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 156.527.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of October.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EuroRidge Solar Holding S.à r.l., a limited liability company established in 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg with registered number B 153134,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, aimed at the photovoltaic business which includes establishing and operating business activities based on photovoltaic power in the downstream market, and investing in- or incorporating of companies with similar purposes.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, real estate operation, including any operation related to the photovoltaic downstream industry, which is directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favor its development

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name Monségur PV Holding S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision by partner(s) representing two thirds (2/3) of the capital or by the decision of the shareholders meeting with two thirds (2/3) majority in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than fifty per cent (50%) of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another.

The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the chairman of the board of managers. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolution and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

EuroRidge Solar Holding S.à r.l. . . . .	500 shares
Total . . . . .	500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31<sup>st</sup> December, 2010.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs. Géraldine SCHMIT, born on 12<sup>th</sup> November 1969 in Messancy (Belgium), residing professionally 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

- Mrs. Sandra ANSAY, born on 13<sup>th</sup> August 1974 in Saint Mard (Belgium), residing professionally 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg-Ville, Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

EuroRidge Solar Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, établie au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153134,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant, d'établir comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée qui sera constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut effectuer toutes les transactions appartenant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement, et l'acquisition de participations quelle que soit la forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, orientées vers le domaine photovoltaïque, y compris établir et exploiter des activités liées au domaine photovoltaïque, y compris l'investissement dans et la création de sociétés ayant un objet social similaire.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut effectuer n'importe quelle opération commerciale, industrielle, financière, personnelle, immobilière, y compris n'importe quelle opération liée à l'industrie photovoltaïque, qui est directement ou indirectement connecté avec son but d'entreprise ou qui peut favoriser son développement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de Monségur PV Holding S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra être modifié à tout moment moyennant une décision des associés représentant deux tiers (2/3) du capital social ou moyennant une décision de l'assemblée des actionnaires avec deux tiers (2/3) de la majorité, conformément à l'article 14 des présents statuts

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant tous les Gérants de prendre part à la réunion en entendant les autres gérants. La participation par un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du Conseil de Gérance seront enregistrées dans des minutes qui seront conservées au siège social de la Société et signées du président du Conseil de Gérance. Le cas échéant, les procurations seront attachées aux minutes de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

EuroRidge Solar Holding S.à r.l. . . . .	500 Parts sociales
Total . . . . .	500 Parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.000,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommées membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
- Madame Sandra ANSAY, née le 13 août 1974 à Saint Mard (Belgique), résidant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

2. Le siège social de la société est établi à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47775. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149112/306.

(100171535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Leo Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.949.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147220/9.

(100169417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Lethima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 63, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 48.720.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147221/9.

(100168684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Lewis Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Lewis Holdings S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.728.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147222/11.

(100169297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Lux Fixations Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 18, An Aasselbaach.

R.C.S. Luxembourg B 93.998.

---

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147236/9.

(100169359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Luxol Investissement S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.277.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147237/9.

(100168757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---